

Réunion d'installation du Haut Conseil à l'égalité entre les femmes et les hommes

Hôtel de Cassini - Salle de la Chapelle

Mardi 10 septembre 2019 - 10h

Présidente du Haut Conseil à l'égalité entre les femmes et les hommes

Madame la Ministre,

Monsieur le Défenseur des droits,

Monsieur le président du Conseil supérieur de l'audiovisuel

Mesdames les présidentes des délégations aux droits des femmes de l'Assemblée nationale et du Conseil économique social et environnemental

Mesdames et messieurs les élus,

Mesdames, messieurs

C'est un honneur et un plaisir de me retrouver à vos côtés, madame la ministre, dans une configuration différente certes, non plus comme secrétaire générale du Conseil supérieur de l'égalité professionnelle mais comme présidente du Haut conseil à l'égalité, non plus seulement en charge de l'égalité professionnelle mais de l'ensemble des sujets liés à la vie des femmes et des hommes : le champ est immense car les inégalités font système.

Et c'est d'abord à l'exceptionnelle Danièle Bousquet et aux non moins exceptionnels secrétaires généraux, Romain Sabatier et Claire Guiraud, que je veux rendre hommage. Sous sa présidence, elle a su faire vivre, au cours de deux mandats successifs, une institution indépendante, pluraliste et audacieuse. Depuis sa première installation en janvier 2013, les rapports, avis et contributions du HCE ont pu nourrir les débats en France comme à l'international. Pas moins de 50 publications du HCE en, 6 ans. Le travail a été colossal.

Travail immense car les missions confiées au HCE sont ambitieuses. J'en relèverai trois ; essentielles à mes yeux :

Nous sommes des évaluateurs des politiques publiques pour en souligner les avancées mais aussi les résistances ;

Nous sommes des aiguillons et des accélérateur de changements pour porter des positions courageuses comme nous avons pu le faire sur femmes et climat, femmes et asile mais aussi en faisant évoluer les lois sous formes d'avis,

et surtout, troisième mission, nous sommes des **têtes chercheuses** qui faisons émerger des sujets. Grâce à sa capacité d'autosaisine, qui correspond environ à la moitié de ses missions, le HCE a su rendre visibles des problématiques masquées et éclairer les pouvoirs publics sur des sujets comme celui de l'accès à l'IVG, du harcèlement sexiste et des violences sexuelles dans les transports ou encore celui des violences gynécologiques et obstétricales.

Comme le dit l'une d'entre nous, le HCE fait **des rapports pointus et populaires** : une expertise mise au service des mouvements de société en cours ou en gestation.

Forte de tout ce chemin parcouru, de toutes ces intelligences au service d'une priorité nationale, je souhaite résolument aller de l'avant, sur des terrains moins explorés : nouveau décret, nouveaux membres nommés pour deux ans : je les salue tous ici et voudrais les entraîner dans de nouvelles aventures. Car le HCE, c'est d'abord la diversité des parcours et la solidité des expertises, qu'il s'agisse des élus des communes, des départements et des régions ou des parlementaires, qu'il s'agisse des représentants associatifs, des personnalités qualifiées et notamment des experts, ou encore des représentants de l'Etat.

Car des évolutions sont là, quoique trop lentes, quoique toujours menacées. « Me too » a levé une partie du voile et il faut nous engouffrer dans la brèche. Mais aussi les femmes ont bougé dans le monde du travail comme dans les structures familiales. Des frémissements de changement apparaissent, traduits souvent dans de nouveaux mots et concepts et sur la base desquels nous pouvons construire notre programme d'action.

1. Le féminicide tout d'abord, mis en visibilité par ce comptage macabre des meurtres de femmes parce qu'elles sont des femmes, et tout le cortège des violences intrafamiliales qui touchent femmes et enfants. Il me semble non juste de dire que ce terme de féminicide contrevient à l'universalisme du droit français et au principe constitutionnel d'égalité devant la loi qui interdit de punir davantage le coupable selon la catégorie à laquelle appartient la victime. L'étymologie d'homicide pose d'ailleurs problème car elle renvoie à homo/hominis, certes l'homme en tant qu'être humain par opposition à vir, mais tout de même, l'homme. Et l'enjeu est bien de rendre visibles, par l'apparition du mot féminicide dans le code pénal, ces quatre constituants du silence des victimes et de la méprise de ceux qui les côtoient : le déni, la peur, la honte et le sentiment de culpabilité, qui faussent les perceptions de l'entourage et tendent à minimiser les faits. L'enjeu est bien de faire progresser, parmi tous les acteurs, la présomption de crédibilité accordée aux victimes.

Le gendarme qui ne se déplace pas, le greffier qui ne répond pas, le juge qui classe, le médecin qui ne pose pas la bonne question, le travailleur social qui passe à côté de la souffrance des enfants, le chef qui ne comprend pas la perte de motivation de sa collaboratrice, le professeur qui ne perçoit pas l'isolement soudain d'une élève, le journaliste qui parle de drame passionnel, le voisin qui n'entend pas non par indifférence mais par peur de voir l'intime, lieu fantasmé de confiance et d'amour, se transformer en lieu de torture et de barbarie. Le singulier, utilisé ici, masque, comme d'habitude, l'extrême différence des situations et des réponses apportées aux victimes. Le masculin masque, comme d'habitude, l'extrême diversité des métiers occupés majoritairement soit par les hommes, soit par les femmes et donc l'éthique du care inégalement partagé. Mais, en général, nos mœurs et notre éducation fondés trop souvent sur le triptyque, comparaison, compétition, exclusion, ne favorisent pas une culture du respect et de l'attention à l'autre.

C'est sur tout cela que nous voulons travailler avec Ernestine Ronai et Edouard Durand, les deux coprésidents de la commission violences de genre. A l'heure où le Grenelle des violences conjugales a été largement salué, le Haut Conseil s'engage auprès de vous, Madame la Ministre. Il propose d'interroger et

mesurer, par des indicateurs construits collectivement, l'efficacité des dispositifs mis en place, tout au long du parcours des femmes victimes de violences mais aussi de repérer les manques et les défaillances tout au long de la chaîne des violences. **Mesurer**, car on ne peut mettre en tension les organisations que par des chiffres évalués régulièrement, mais aussi **mettre en mots** : ce parcours de sortie des violences conjugales sera mis en paroles depuis la libération du récit et l'accès aux droits, la mise en sécurité, l'accompagnement pendant le parcours judiciaire, jusqu'à la sortie effective et durable de l'emprise.

2. Deuxième axe porté par l'avènement de la notion de sexisme dans notre droit et dans notre langage courant. Introduit sous forme d'agissement sexiste dans le Code du travail en 2015, adopté par le Conseil de l'Europe cette année, il donne corps à ce que Françoise Héritier appelait le mépris des femmes, ce que nous appelons aussi la disqualification des femmes. Sa définition, précisée dès 2015 par le Conseil supérieur de l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes et élargi à l'ensemble des champs de la vie par le Haut conseil dans son premier rapport sur l'Etat du sexisme en France, est sans appel : fondé sur des stéréotypes de sexe et des rôles préformatés appris aux filles et aux garçons, il désigne à la fois une idéologie qui repose sur l'infériorité d'un sexe par rapport à l'autre et des actes allant du sexisme ordinaire jusqu'aux discriminations et aux violences sexistes et sexuelles. A la fois institutionnel et interindividuel, c'est le terreau où s'originent tous les phénomènes de subordination des femmes et les violences.

Nous tenterons de le traquer dans notre second rapport sur l'Etat du sexisme en France, avec Sylvie Pierre Brossolette, vice-présidente de la commission stéréotypes sexués et rôles sociaux de sexe. Nous le traquerons à la fois dans les medias et notamment dans les émissions de télé-réalités et les clips vidéo, mais aussi dans l'entreprise, le sport et la vie politique. Et le monde de l'éducation, si crucial dans la fabrication différente des sexes, fera aussi l'objet de notre attention pour promouvoir un contenu et des comportements respectueux des sexes, une sensibilisation à une bonne gestion des conflits, où la question du consentement puisse être abordée précisément.

Sans doute rencontrerons-nous aussi **la question de la place des hommes** dans ces évolutions, celle de la fabrication des masculinités toxiques imposées par les normes masculines. Les mutations économiques liées au déclin de l'industrie, la montée des femmes dans les postes de responsabilité, la déflagration de « me too », enfin les évolutions familiales qui ont évincé les hommes de leur rôle de chef de famille ont fait monter chez eux des doutes privés mais n'ont pas encore conduit à un récit public. Les hommes ne peuvent pas seulement être des adjuvants de la mixité dans les entreprises ou des dénonciateurs des violences. L'enjeu est bien de casser le système de connivence qui les rassemble et d'élaborer un nouveau contrat social et sexuel entre les femmes et les hommes.

3. Troisième axe, celui d'une parité fondée sur le partage du pouvoir et pas seulement des représentations.

Quasi parité dans les conseils municipaux mais 84 % d'hommes maires. 43% de femmes dans les conseils d'administration des grandes capitalisations boursières mais peu de femmes dans les comités de rémunération. Tout est dit. La division sexuée des tâches et des fonctions joue à plein. Rien de mieux pour y remédier que les quotas bien sûr, sous peine de sanctions, notamment financières, sur un fond culturel intégrant, dans ces enjeux de mixité, des considérations non seulement d'éthique mais aussi de responsabilité sociétale et de viviers de talents. Et l'on croisera forcément la question du lien entre mixité et performance, thème tabou pour certains, essentiel pour d'autres.

C'est ainsi, madame la ministre, que vous nous avez demandé de travailler sur la parité au sein des organes de gouvernance et de direction des entreprises et de faire un bilan d'application de la règle des quotas dans les 20 types d'organismes concernés par la parité au travers des lois successives depuis 2011. Nous le ferons sous l'égide d'Agnès Arcier, présidente de la commission parité en matière politique, administrative, et dans la vie économique et sociale.

C'est à ce titre aussi que le HCE suivra avec beaucoup d'intérêt le projet de loi sur l'émancipation économique des femmes et le développement d'une budgétisation intégrant l'égalité entre les femmes et les hommes, conduisant à penser la dépense publique comme levier d'égalité, dans toutes les politiques. Notre instance a travaillé sur ce sujet via un rapport de janvier dernier et avait introduit dès 2014 dans le débat public le principe d'éga-conditionnalité, qui consiste à subordonner les financements publics au respect de l'égalité femmes-hommes et à la lutte contre les stéréotypes de sexe.

4. Quatrième enjeu pour ce mandat : les questions de santé des femmes et des droits sexuels et reproductifs dans la commission du même nom présidée par Emmanuelle Piet.

L'accès à la contraception et à l'IVG continuent de faire l'objet d'attaques tous azimuts, à l'international avec des reculs considérables comme aux Etats-Unis ou au Brésil, également ici en Europe, avec des lobbys de plus en plus organisés. Ces attaques contre les droits sexuels et reproductifs des femmes (attaques religieuses, attaques essentialistes, attaques des laboratoires pharmaceutiques etc.) nous obligent à la vigilance.

Le Haut conseil, sous le précédent mandat, a contribué grandement aux avancées sur cette question, en étant associé aux différentes lois sur le sujet : remboursement à 100% de l'acte d'IVG, suppression de la notion de détresse pour la femme en demande d'IVG, suppression du délai de réflexion de 7 jours etc. Il reste à veiller à sa bonne application en réalisant un nouvel état des lieux des droits sexuels et reproductifs, en particulier le droit à l'avortement et l'exercice de ce droit dans les territoires. Un travail du même ordre pourrait être réalisé sur les questions d'information et de prévention sur tous les territoires.

Le Haut conseil a à cœur de renforcer ce droit en le faisant apparaitre clairement dans la Constitution française et en éliminant encore les points de blocage pour les femmes : la double clause de conscience qui stigmatise l'acte d'IVG et la question des délais. Je sais que la délégation aux droits des femmes

de l'Assemblée a prévu de se saisir de cet enjeu. Madame la présidente, le Haut conseil sera à vos côtés pour y travailler.

Même vigilance du haut conseil concernant le débat parlementaire sur la loi de bioéthique (PMA, congélation des ovocytes, IVG médical). Le Haut conseil réaffirmera sa position de soutien à l'ouverture de la PMA pour toutes les femmes.

Par ailleurs, sur les questions de santé, nous avons un sujet central, celui de **la recherche sexuée en santé**. Il est indispensable de remettre les femmes au cœur du processus de recherche, à la fois en tant que pilote de recherche mais également de sujets de recherche.

5. Cinquième enjeu majeur : la « diplomatie féministe » thème apparue dans la diplomatie suédoise et que le gouvernement français, et vous au plus haut point, madame la ministre, avez contribué à rendre quasi incontournable. Le Haut Conseil se tient résolument à vos côtés pour accompagner sa mise en œuvre. Dans un contexte international marqué par une montée des conservatismes et des menaces sur les droits acquis par les femmes, le Sommet du G7, qui a pérennisé le Conseil consultatif pour l'égalité entre les femmes et les hommes, dont j'ai l'honneur d'être membre, tout comme la célébration des 25 ans de la conférence mondiale sur les femmes de Pékin en 2020, constituent des moments cruciaux.

La France accueillera l'an prochain le Forum Génération Egalité (Pékin + 25) et je souhaite saluer ici le travail de l'Ambassadrice Delphine O en charge de son organisation, aux côtés d'ONU Femmes. Le Haut conseil mettra bien entendu l'expertise de ses membres à contribution sur ces événements, ainsi que sur le processus de revue des engagements de Pékin qui est en cours dans le cadre de l'ONU. Il publiera un rapport additionnel pour faire entendre la voix de la société civile sur le fondement d'une critique constructive. Le Haut Conseil examinera également la Stratégie internationale de la France en matière d'égalité femmes-hommes (2018-2022), dont il a la charge d'assurer l'évaluation.

Cette notion de diplomatie féministe, que vous avez réussi à brandir comme une bannière derrière laquelle puissent se rassembler les pays de bonne volonté, nous allons également l'analyser et en définir les critères, ce qui va de l'avant et ce qui résiste, sous l'égide de Martine Storti, présidente de la commission Droits des femmes, enjeux européens et internationaux.

Enfin nous ne pourrions sans doute pas, au cours de notre mandature, échapper à une réflexion sur l'émergence **d'un nouveau discours sur l'émancipation**. Ce discours provoque et interroge par l'irruption d'un raisonnement qui ne suppose plus la convergence automatique des luttes féministes mais qui introduit une critique de l'universel, comme apanage des puissants, et qui propose d'autres logiques de domination à côté de celle du genre, celle de la classe, de la « race » ou de l'ethnie.

Je voudrais conclure, Madame la Ministre, en vous remerciant à nouveau pour la confiance que vous m'avez accordée en proposant mon nom pour la présidence du Haut Conseil. Pour la première fois, je deviens une outsider dans le combat pour l'égalité. Pendant près de 20 ans, **j'ai été une fémocrate**, une féministe de l'intérieur, une insider qui fait bouger les lignes au sein de l'administration : chef de service, directrice de cabinet, inspectrice générale etc. Et puis me voici exfiltrée dans une institution de la société civile. C'est un nouveau challenge et je me réjouis du fond du cœur de travailler avec vous tous.

Cet engagement n'aurait ni poids ni sens s'il n'était partagé par des femmes et des hommes de grande valeur, conscients que le monde dans lequel nous vivons n'est pas parfait et volontaires pour contribuer à le changer. Les personnes présentes aujourd'hui ont la chance de pouvoir faire entendre la voix de toutes les femmes qui clament silencieusement le droit d'être des égales dans leurs vies et dans leurs chairs. Ce mandat est impérieux, il nous commande d'obtenir des victoires et d'en demander les moyens.